



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 13 JANVIER 2014**

L'an deux mil quatorze, le treize Janvier, le Conseil municipal de la Commune de Bazoges-en-Pailers, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Laurent BENETEAU, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 14

Date de convocation du Conseil municipal : 8 Janvier 2014

**ETAIENT PRESENTS** : Jacqueline BROUSSEAU, Laurent BENETEAU, Blandine GABORIEAU, Philippe GUERY, Jean-Loïc DURANDET, Etienne GUIBERT, Jean-Michel PASQUIET, Eric BULTEAU, Maryvonne VILLENEUVE, Dominique PEULT, Séverine ARNAUD.

**ABSENTS EXCUSES** : Pascal GUILLEMAND, Jean-François YOU, Adeline GIRARDEAU.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Jean-Loïc DURANDET.

Aucune observation n'étant formulée sur la rédaction du compte-rendu de séance du 27 Novembre 2013, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, en approuve le contenu.

*Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 40.*

---

**1. CONVENTION N°2013.ECL.1572 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA REALISATION D'UNE OPERATION D'ECLAIRAGE**

La commune a demandé la réalisation d'une opération d'éclairage. Le SyDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical. En conséquence, l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SyDEV est nécessaire.

Le montant des travaux et de la participation se décomposent de la manière suivante :



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Nature des Travaux	Coût estimé des travaux HT (en €)	Coût estimé des travaux TTC (en €)	Base participation (en €)	Taux de participation	Montant participation (en €)
Eclairage	3 097.00	3 704.00	3 097.00	70.00 %	2 168.00
<b>TOTAL PARTICIPATION EN EUROS</b>					<b>2 168.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE CONVENIR du mois de Janvier pour le démarrage des travaux et de l'indiquer dans le calendrier prévisionnel,
- D'AUTORISER le Maire à signer la convention.

**2. CONVENTION N°2013.MEP.0182 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE LA REALISATION DE LA MAINTENANCE D'ECLAIRAGE 2014**

La commune a demandé la réalisation de la maintenance d'éclairage 2014. Le SyDEV a accepté d'engager la réalisation et d'assurer le financement desdits travaux dans les conditions fixées par les décisions de son Comité Syndical. En conséquence, l'établissement d'une convention entre le demandeur et le SyDEV est nécessaire.

Le montant des travaux et de la participation se décomposent de la manière suivante :

Nature des Travaux	Nombre de points lumineux			Nombre de visites	Base participation	Montant participation (en €)
	Global	Garanti	A prendre en compte			
Constitution du parc	222	32	190		-	
Visites programmées de base (hors luminaires équipés de LEDS)	-		190	Forfait de 3 visites	11.50	2 185.00
Visites programmées de base (luminaires équipés de LEDS)	-		0	Forfait de 3 visites	9.00	0.00
Visites programmées Complémentaires	-		0	0 visites complémentaires	1.15	0.00
Plus-value pour remplacement des sources supérieures à 18 mètres			-		47.10	0.00
<b>TOTAL PARTICIPATION EN EUROS</b>						<b>2 185.00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER le Maire à signer la convention.

**3. CONVENTION N°2013.SUIVI DE CONSOMMATION.038 RELATIVE AUX MODALITES TECHNIQUES ET FINANCIERES DE L'ACTION « SUIVI DES CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DES BÂTIMENTS ET DE L'ECLAIRAGE PUBLIC »**



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Vu le code de l'énergie,

Vu les statuts du SyDEV,

Vu la délibération du Comité Syndical du SyDEV n°DEL059AG151208 en date du 15 décembre 2008 relative à la mise en place de Plans Climat Energie Collectivité (PCEC),

Vu la délibération du Comité Syndical du SyDEV n°DEL005CS260410 en date du 26 avril 2010 relative la mise en œuvre du PCEC,

Vu la convention cadre « Plan Climat Energie Collectivité » conclue entre la Commune de BAZOGES EN PAILLERS et le SyDEV,

Considérant l'action " Suivi des consommations énergétiques des bâtiments et de l'éclairage public " du Plan Climat Energie Collectivité (PCEC),

Considérant que cette action permet un suivi régulier et une optimisation des consommations énergétiques des bâtiments et de l'éclairage public.

Considérant en effet que le SyDEV a acquis un logiciel de suivi des consommations énergétiques qu'il met à disposition des communes et établissements publics locaux qui le souhaite.

Considérant que la Commune de BAZOGES EN PAILLERS a souhaité s'inscrire dans cette démarche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE CONFIER au SyDEV, dans le cadre du Plan Climat Energie Collectivité, la réalisation de l'action « d'un suivi des consommations d'énergie du patrimoine bâti et de l'éclairage public »,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention relative aux modalités techniques et financières de réalisation de l'action « suivi des consommations d'énergie du patrimoine bâti et de l'éclairage public ».

#### **4. VENDEE EAU : CONVENTION DESSERTE EN EAU POTABLE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une extension du réseau d'eau potable est nécessaire pour la rue d'Anjou.

La Société Vendée Eau a transmis un devis de 806.22 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ACCEPTER le devis de Vendée Eau pour un montant d'huit cent six euros vingt deux centimes (806 € 22),
- D'AUTORISER M. le Maire de signer la convention n° 08.006.2014,
- D'INSCRIRE les crédits nécessaires.



#### **5. SUBVENTION A L'ECOLE SAINT PIERRE POUR LA CLASSE NEIGE DES CM1-CM2 ANNEE 2014**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'Ecole Saint-Pierre demande à la commune une subvention pour la classe de neige des CM1-CM2 qui se déroulera du Dimanche 26 Janvier au Vendredi 31 Janvier 2014. 37 élèves sont concernés par la classe de neige et il manque 15 € par élève pour équilibrer le Budget.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 555 € (37 élèves x 15 €) à l'Ecole Saint-Pierre.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'ATTRIBUER la somme de cinq cent cinquante cinq Euros (555.00 €) à l'Ecole Saint-Pierre pour la classe de neige des CM1-CM2.

#### **6. SALLE SOCIO-CULTURELLE – DEMANDE DE LA SUBVENTION DETR**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Salle Socioculturelle a reçu un avis défavorable de la Commission de Sécurité de Février 2012. Cette structure est utilisée pour la vie associative de la Commune, la restauration scolaire et une partie de la structure sera destinée à la Bibliothèque. Il convient d'étudier un projet de rénovation et de mise en conformité de la Salle Socioculturelle.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention DETR peut être allouée à la Commune pour la rénovation de la Salle Socioculturelle. Pour cela, il faut monter un dossier de demande de DETR avant le 1<sup>er</sup> Février 2014 sur accord du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'AUTORISER M. le Maire à monter un dossier de demande de Subvention DETR.

#### **7. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE SAINT FULGENT : MODIFICATION DES STATUTS**

Lors de sa séance du 19 décembre 2013, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent a arrêté un projet de statuts qui prévoit le changement ou le transfert de nouvelles compétences :

##### **Article 2.1 Aménagement de l'espace communautaire**

Formulation actuelle	Remplacée par
■ Instruction du droit des sols pour le	■ Instruction du droit des sols pour le



MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

compte des communes membres à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2012	compte des communes membres.
---	------------------------------

**Article 2.2 Développement économique**

	Nouvelles compétences
	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Construction, aménagement, gestion de bâtiments destinés à accueillir des professionnels de santé regroupés en maison de santé.</li> <li>■ Actions, soutien financier pour l'installation des professionnels de santé de premiers recours en lien avec le schéma territorial de santé.</li> </ul>

**Article 2.6 Action sociale d'intérêt communautaire**

	Nouvelles compétences
<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Etude, création, aménagement, gestion de structures d'hébergement pour personnes âgées d'intérêt communautaire</li> </ul> <p>Sont d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'EHPAD Paul Chauvin (St Fulgent)</li> <li>- L'EHPAD Osmane de Guerry (Chavagnes-en-Paillers)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>■ Etude, création, aménagement, gestion de structures d'hébergement pour personnes âgées d'intérêt communautaire.</li> </ul> <p>Sont d'intérêt communautaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- L'EHPAD Paul Chauvin (St Fulgent)</li> <li>- L'EHPAD Osmane de Guerry (Chavagnes-en-Paillers)</li> <li>- L'EHPAD la Roseraie (Chauché) au 1<sup>er</sup> janvier 2015</li> <li>- L'EHPAD le Chêne d'Or (Les Brouzils) au 1<sup>er</sup> janvier 2015</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ L'élaboration, l'animation d'un schéma territorial de santé et la mise en œuvre de ses actions.</li> <li>■ Soutien technique, financier aux actions d'intérêt communautaire en matière de santé publique.</li> </ul>



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

	<p>Sont d'intérêt communautaire les actions concernant au moins 50% des communes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>■ Soutiens, participations financières pour la mise en œuvre d'informations, d'actions et\ou de coordinations gérontologiques.</li> </ul> <p>Pour ces trois dernières compétences et pour la gestion des EHPAD la Roseaie (Chauché) et le Chêne d'Or (Les Brouzils), un Centre Intercommunal d'Action Sociale sera créé au 1<sup>er</sup> janvier 2015.</p>
--	--

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2143-3 et L. 5211-17 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes du canton de Saint-Fulgent approuvés par arrêté préfectoral en date du 7 septembre 2012 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 19 décembre 2013 sur la modification de ses statuts,

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- D'APPROUVER dans l'intégralité les modifications des statuts de la Communauté de communes,
- DE NOTIFIER cette délibération au Président de la Communauté de communes.

**8. FOYER DES JEUNES ET PETIT MUSEE : SUBVENTION PORTAGE DES VŒUX ET DU BULLETIN**

Le Maire rappelle que la commune fait régulièrement appel aux associations locales pour la distribution des invitations aux vœux et du bulletin municipal. Les associations du Foyer des Jeunes et le Petit Musée se sont portées volontaires pour réaliser ces activités.

Il est proposé d'attribuer à ces associations une subvention pour les remercier de leur implication et les soutenir dans leurs actions. Le montant de cette subvention est fixé à 90 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER l'attribution d'une subvention de 90 euros à l'association du



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

Foyer des Jeunes,

- DE VALIDER l'attribution d'une subvention de 90 euros à l'association du Petit Musée.

### 9. LOTISSEMENT « LES ORANCHERES IV » - PRIX DE VENTE DES LOTS

Monsieur le Maire rappelle que le taux de la TVA a été modifié au 1<sup>er</sup> Janvier 2014 et passe donc de 19,60% à 20 %. Le prix au m<sup>2</sup> TVA sur marge incluse a été fixé en 2013 à 43.06 €.

Il convient de réajuster le prix au m<sup>2</sup> TVA sur marge incluse sur à ce changement de taux comme suit :

N°lot	Surface En m <sup>2</sup>	Prix vente	TVA sur marge inclue
1	703	30 369.60 €	4 651.52 €
3	389	16 804.80 €	2 573.88 €
4	673	29 073.60 €	4 453.02 €
5	781	33 739.20 €	5 167.62 €
6	774	33 436.80 €	5 121.30 €
8	650	28 080.00 €	4 300.83 €
9	667	28 814.40 €	4 413.32 €
10	851	36 763.20 €	5 630.78 €
12	753	32 529.60 €	4 982.35 €
13	753	32 529.60 €	4 982.35 €
14	689	29 764.80 €	4 558.88 €
15	750	32 400.00 €	4 962.50 €
16	874	37 756.80 €	5 782.97 €
17	872	37 670.40 €	5 769.73 €
18	871	37 627.20 €	5 763.12 €
19	1020	44 064.00 €	6 749.00 €
20	968	41 817.60 €	6 404.93 €
21	861	37 195.20 €	5 696.95 €
22	821	35 467.20 €	5 432.28 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- DE VALIDER les prix de vente des lots comme présentés ci-dessus,
- DE FIXER le nouveau prix au m<sup>2</sup> TVA sur marge incluse à 43 € 20.



## MAIRIE DE BAZOGES EN PAILLERS

**10. QUESTIONS DIVERSES**

- Néant.

*L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 19 heures 30.*

	BÉNÉTEAU L.	DURANDET J.L	
GUERY Ph.	YOU J.F.	GUIBERT E.	ARNAUD S.
PASQUIET J.M.	VILLENEUVE M.	GABORIEAU B.	PEAULT D.
BULTEAU E.	GIRARDEAU A.	BROUSSEAU J.	GUILLEMAND P.